

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février 2025,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE :

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André		x		Alain Kefifa
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	21-févr-25
Début de séance	19h02
Fin de séance	21h20

Numéro	DEL_270225_001_SubventionTerresEnVie	Subvention Terres en Vie
Nomenclature	7.5.2	

Il est rappelé que le conseil municipal, en 2023, a attribué deux subventions à l'association Terres en Vie afin de soutenir leur programme de défrichage et remise en culture des terres ainsi que leur accompagnement à l'installation de nouveaux exploitants agricoles.

Une première subvention a été attribuée par une délibération n°210623_003 en date du 20 juin 2023 d'un montant de 1 000 €, complétée par une délibération n°301123_002 en date du 30 novembre 2023 d'un montant de 2 000 €.

Le conseil est invité cette année à attribuer une nouvelle subvention d'un montant de 1 500 €. Toutefois, le versement de cette subvention est conditionné à la présentation des résultats des travaux et accompagnements entrepris au profit des agriculteurs de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de 1500 € dans les conditions susmentionnées
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2025,

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 27 février 2025,

Pour copie conforme

Le Maire

Jean Teunier

